

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 15/09/2025 - B2025/007532 - 2015 B 00966 - 814 940 607 - 2MSF
DISTRIBUTION

Plaquette annuelle

SAS 2MSF DISTRIBUTION

Exercice clos le 31/01/2025

Certifié conforme à l'original



SAS 2MSF DISTRIBUTION

au capital de 8 000 €
30 Rue Loigny la Bataille
28150 VOVES

Exercice clos le 31/01/2025

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
90 Rue Charles Nungesser
29490 GUIPAVAS

FS

1. Comptes annuels

Attestation d'Expert-Comptable	5
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Soldes intermédiaires de gestion	10
Annexe	11

2. Détail des comptes

Bilan détaillé	20
Compte de résultat détaillé	24

3. Liasse fiscale**29**

FS

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2025	Net 31/01/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 382	1 382		22
Autres immobilisations corporelles	906	906		175
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	31 545		31 545	31 545
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	33 833	2 288	31 545	31 742
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	561 195		561 195	595 874
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	13 032	103	12 928	9 888
Autres créances	471 321		471 321	618 559
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	65 860		65 860	39 458
Charges constatées d'avance (3)	18 574		18 574	16 683
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 129 982	103	1 129 879	1 280 462
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 163 815	2 392	1 161 424	1 312 204
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

FS

	31/01/2025	31/01/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	313 566	288 265
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	56 904	25 301
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	379 269	322 366
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 602	9 316
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	478 101	727 111
Dettes fiscales et sociales	205 904	205 664
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	63 214	16 497
Produits constatés d'avance	33 333	31 250
TOTAL DETTES	782 154	989 838
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 161 424	1 312 204
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	782 154	989 838
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

FS

Désignation de la société : SAS 2MSF DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2025, dont le total est de 1 161 424 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 56 904 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2024 au 31/01/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/06/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

FS

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

FS

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 382			1 382
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	906			906
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 288			2 288
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	31 545			31 545
Immobilisations financières	31 545			31 545
ACTIF IMMOBILISE	33 833			33 833

FS

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 360	22		1 382
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	731	175		906
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 091	197		2 288
ACTIF IMMOBILISE	2 091	197		2 288

FS

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 534 472 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	31 545		31 545
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 032	13 032	
Autres	471 321	471 321	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 574	18 574	
Total	534 472	502 927	31 545
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.r.r. à obtenir & av non rec.	336 415
Total	336 415

FS

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	800	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	800	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 782 154 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	478 101	478 101		
Dettes fiscales et sociales	205 904	205 904		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	64 816	64 816		
Produits constatés d'avance	33 333	33 333		
Total	782 154	782 154		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 602			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 602 euros.

FS

Charges à payer

	Montant
Fac non parv-fournisseurs	128 789
Dettes pr pour congés à payer	27 660
Autres charges à payer	17 000
Provisions 13ème mois	4 557
Charg soc pour congés payés	7 869
Ch soc/prov 13ème mois	1 229
Dettes provisions congés payés	48
Etat-charges à payer	578
Contribution économique	22 011
Prov. cvaé	5 344
Taxe apprentissage	423
Taxes grandes surfaces	19 911
Div-charges à payer	15 749
Total	251 167

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Autres charges d'avance	18 574		
Total	18 574		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	33 333		
Total	33 333		

FS

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 52 224 euros

Les droits à indemnité de départ en retraite, acquis par les personnes de plus de 50 ans à la clôture de l'exercice sur la durée d'exploitation du fonds de commerce par la société, sont évalués à 18.6K€.

Les droits antérieurement acquis par les salariés, 30K€, seront pris en charge par le propriétaire du fonds.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

FS.

2MSF DISTRIBUTION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 8.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 30 RUE LOIGNY-LA-BATAILLE
28150 VOVES
814 940 607 RCS CHARTRES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Et le 31 JUILLET, à 10 heures,

Les associés de la société 2MSF DISTRIBUTION se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|-------------|
| - Monsieur Fabrice SAGOT, propriétaire de | 720 actions |
| - Madame Stéphanie SAGOT, propriétaire de..... | 80 actions |

soit un total de	800 actions
sur les HUIT CENTS (800) actions composant le capital social.	

Monsieur Fabrice SAGOT préside la séance en sa qualité de représentant légal de TOGAS HOLDING, Présidente.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 janvier 2025,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

FS AS

Puis Monsieur le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée générale :

- Rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2025,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce et approbation de ces conventions,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la Présidente et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 janvier 2025, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à Monsieur Fabrice SAGOT, gérant jusqu'au 10 mars 2025, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidente et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 janvier 2025, s'élevant à 56.903,51 euros, au compte "AUTRES RESERVES".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

FS A.S.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Fabrice SAGOT, gérant jusqu'au 10 mars 2025, et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

**Pour TOGAS HOLDING
Fabrice SAGOT**



Stéphanie SAGOT

